

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le treize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert . MENARD , Maire .

Présents : M. MENARD, Maire. Melle SCHMITT, M. D'ABBADIE, Mme PISSARRO, M. BRESSON, Mme FREY, M. MOULIN, Mme DORIER, M. ANGELI, Mme FIRMIN, M. ZENON, Mme LAUGE, M. GARCIA, Adjoint(s).

Mme DE SAINT PIERRE, Madame BRUN, Mme BOYER, M. FABRE-LUCE, M. POLATO, M. BELLINI, M. MARTINEZ, M. PHAM, M. FOURNIER, M. ABID, Mme DARTIGUELONGUE, Mme OUMALEK, M. BOZKURT, Mme RUL, M. CHOUKRI-TOURI, Mme FUCHS, Mme DELBAERE, Mme VALAIZE, Mme VANDROY, M. PAREDES, M. ABOUD, Mme BOISJOT, Mme JULLIAN, Mme ROQUE, M. DU PLAA, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme DESCHAMPS, M. HERAIL, Adjoint. M. ARDA, Madame ANDRIEU, Mme DAUGAS, Mme CHABBERT, Mme PELAEZ, Madame RAYSSEGUIE, M. RESPLANDY, M. COUQUET, Mme ARNAUD-ROSSIGNOL, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Océane DELBAERE

COMMUNICATIONS de MONSIEUR le MAIRE :

- Installation de Mme BRUN Suzanne au sein du Conseil Municipal en remplacement de Monsieur BLAZY, démissionnaire.
- Remise de la médaille de la ville à Monsieur Daniel GALY, président de la CCI BEZIERS-ST PONS depuis 11 ans.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Election d'un conseiller communautaire supplémentaire : nouvelle composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée suite à l'extension de son périmètre

OBJET : 1 - ADMINISTRATION GENERALE - Election d'un conseiller communautaire supplémentaire : nouvelle composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée suite à l'extension de son périmètre

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté préfectoral n°2016-1-941 du 14 septembre 2016, a été prononcée, à compter du 1er janvier 2017, la modification du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée (CABM) avec extension aux communes d'Alignan du Vent, Coulobres, Montblanc et Valros.

17 communes constituent le nouveau périmètre de la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée : Alignan du Vent, Bassan, Béziers, Boujan sur Libron, Cers, Corneilhan, Coulobres, Espondeilhan, Lieuran les Béziers, Lignan sur Orb, Montblanc, Sauvian, Sérignan, Servian, Valras Plage, Valros, Villeneuve les Béziers.

Compte-tenu de la modification du périmètre de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, il convient de procéder à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires de la CABM, en application de la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015.

Les maires des communes membres de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée se sont réunis le 24 octobre 2016 et ont décidé d'un commun accord de ne pas conclure d'accord local.

En l'absence d'accord local, la nouvelle composition du Conseil Communautaire est établie sur la base des dispositions des II à IV de l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités territoriales (répartition de droit commun) selon la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne, qui porte le nombre de sièges de conseillers communautaires à 55, répartis comme suit :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2016

Communes	Population Municipale au 01.01.2016	Répartition proportionnelle
BEZIERS	74 811	27
SERIGNAN	7 054	5
SAUVIAN	4 756	3
SERVIAN	4 368	3
VALRAS PLAGE	4 231	2
VILLENEUVE LES BEZIERS	4 203	2
BOUJAN SUR LIBRON	3 233	2
LIGNAN SUR ORB	2 922	2
MONTBLANC	2 802	1
CERS	2 260	1
BASSAN	1 827	1
CORNEILHAN	1 709	1
ALIGNAN DU VENT	1 652	1
VALROS	1 550	1
LIEURAN LES BEZIERS	1 429	1
ESPONDEILHAN	1 012	1
COULOBRES	389	1
TOTAL	120 208	55

Le nombre de sièges attribués à la Commune de Béziers est fixé à 27 au lieu de 26.

Le nombre de sièges augmentant, conformément à l'article L 5211-6-2-1°a « *si le nombre de sièges attribués à la commune est supérieur ou égal au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les conseillers communautaires précédemment élus font partie du nouvel organe délibérant ; le cas échéant les sièges supplémentaires sont pourvus par élection dans les conditions prévues au b* », le conseil municipal est convoqué à l'élection du conseiller communautaire supplémentaire à bulletin secret parmi ses membres.

Le bureau électoral comprend le Maire, Président, deux conseillers municipaux, Mme Georgia DE SAINT PIERRE et Mme Alexandra FUCHS, désignés en qualité de scrutateurs.

Après appel à candidature, 3 listes ont été déposées :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2016

- 1 – CHOISIR BEZIERS
- 2 – BEZIERS, RESISTANTE, SOLIDAIRE
- 3 – POUR LA RENAISSANCE DE BEZIERS

Les 49 conseillers présents à l'appel ou représentés passent au vote :

OPERATION DE VOTE AU SCRUTIN SECRET

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- votants : 49
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 49

1) Nombre de suffrages recueillis par liste :

- 1 – CHOISIR BEZIERS : 37 voix
- 2 – BEZIERS, RESISTANTE, SOLIDAIRE : 4 voix
- 3 – POUR LA RENAISSANCE DE BEZIERS : 8 voix

Il est procédé au calcul de la répartition des sièges à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

2) Attribution de sièges entre les listes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne :

- 1 – CHOISIR BEZIERS : 1
- 2 – BEZIERS, RESISTANTE, SOLIDAIRE : 0
- 3 – POUR LA RENAISSANCE DE BEZIERS : 0

3) Proclamation des résultats :

Pour la liste **CHOISIR BEZIERS** :
- **Nourredine ABID**

Le Conseil prend acte